



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 02/10/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 septembre 2013**  
**D-2013/512**

***Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).*

**Excusés :**

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Bordeaux accueille ses étudiants. Signature d'une convention. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation annuelle « Bordeaux accueille ses étudiants » visant à permettre la découverte de la richesse patrimoniale et culturelle de la Ville qui se tiendra cette année le 5 octobre 2013, la Ville de Bordeaux en partenariat avec l'Université de Bordeaux et l'Agence Europe-Education-Formation France, a souhaité renforcer l'information en direction des étudiants sur les questions de la mobilité, l'offre culturelle et sportive, la santé et la prévention ainsi que les contacts des différentes structures partenaires afin de leur faciliter leur intégration.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de participation financière et les engagements de chacun doit être signée pour l'année 2013.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire :

- à signer cette convention de partenariat entre :

L'agence Europe-Education-Formation France, représentée par son directeur, Monsieur Antoine Godbert

Et :

L'Université de Bordeaux, représentée par son président, Monsieur Alain Boudou.

Et :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé.

- à inscrire à son budget primitif 2013, une subvention de 300 euros. La dépense sera imputée à la rubrique 23 compte 6574.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**

## ➤ Convention de partenariat 2013

---

Entre

**La Ville de Bordeaux**, sise Hôtel de ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux cedex  
représentée par M. le Maire de Bordeaux Alain JUPPE

Et

**L'Agence Europe-Education-Formation France**, sise 24-25, quai des Chartrons 33080 Bordeaux  
Cedex

représentée par son directeur Antoine GODBERT

Ci- après l'Agence EEFF

Et

**L'Université de Bordeaux**, sise 166, cours de l'Argonne 33000 Bordeaux, représentée par son  
Président Alain BOUDOU

il a été convenu ce qui suit :

### ► Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de chacune des parties, dans la conception des sacs à dos premium marquage sérigraphie 1 couleur 1 position, dans le cadre de l'opération Bordeaux accueille ses étudiants le samedi 5 octobre 2013.

### ► Article 2 Engagements des parties

Chacune des parties s'engage à verser à l'Université de Bordeaux la subvention de 300€ pour la Ville de Bordeaux et de 700€ pour l'Agence EEFF pour la réalisation des sacs à dos Premium.

#### 1-1 Engagements de l'Université de Bordeaux

L'Université de Bordeaux s'engage à :

- passer la commande des sacs à dos Premium 3 couleurs marquage sérigraphie 1 couleur 1 position en 1200 exemplaires auprès de la société FULL COM pour un montant de 1 593,07€ TTC
- acquitter la facture totale pour un montant de 1 593,07€ TTC
- prendre à sa charge un montant de 593,07€

#### 2-2 Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à verser la somme de 300€ à l'Université de Bordeaux-PRES.

#### 3-3 Engagements de l'Agence EEFF

L'Agence EEFF s'engage à verser la somme de 700€ à l'Université de Bordeaux-PRES.

#### ► **Article 3 Modalités de règlement**

Le versement des sommes sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature de la convention.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Université de Bordeaux-PRES :

EPCS PRES UNIVERSITE DE BORDEAUX

N° 10071 33000 0001001051 16

#### ► **Article 4 Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin après la tenue de la journée Bordeaux accueille ses étudiants le 5 octobre 2013.

#### ► **Article 5 Communication**

Chaque partie s'engage à communiquer son logo pour le marquage des sacs à dos.

#### ► **Article 6 Litiges et contestations**

Si des difficultés surviennent entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, une solution amiable sera d'abord recherchée.

A défaut de conciliation, le litige sera soumis au Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le .....2013

Fait à Bordeaux, le .....2013

Alain BOUDOU  
Président de l'Université de Bordeaux

Alain JUPPE  
Ville de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le .....2013

Antoine GODBERT  
Directeur de l'Agence Europe-Education-  
Formation France